



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Nantes, le 15/03/2024

Passage au risque modéré IAHP à compter du 18 mars 2024

| | | NIVEAU ÉLEVÉ | NIVEAU MODÉRÉ 18/03/24 |
|-----------------------------|-------------------------|--|--|
| ZRD | Canards | Mise à l'abri Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages | -Sortie sous parcours des canards de plus de 42 jours possible sur analyse de risque par le vétérinaire (sanitaire ou traitant <250 volailles) avec avis vétérinaire, dimension adaptée du parcours, protection eau/aliment -Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages jusqu'au 10/04 pour les canards ayant été en parcours extérieur(*) Pas d'obligation de mise à l'abri |
| | Autres volailles | Mise à l'abri | |
| ZRP | Canards | Mise à l'abri | -Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages jusqu'au 10/04 pour les canards ayant été en parcours extérieur (*) -Sortie sous parcours des canards de plus de 42 jours possible sur analyse de risque par le vétérinaire (sanitaire ou traitant <250 volailles) avec avis vétérinaire, dimension adaptée du parcours, protection eau/aliment |
| | Autres volailles | Mise à l'abri | Poulets de chair et pintades : Sortie sur parcours dès 6 semaines pour des motifs de BEA Dindes : Sortie sur parcours dès 8 semaines pour des motifs de BEA Poules pondeuses : Sortie sur parcours pour des motifs de BEA |
| Reste territoire | Toutes volailles | Mise à l'abri | Canards : Test viro PCR 72 h avant mouvements entre élevages jusqu'au 10/04 pour les canards ayant été en parcours extérieur (*) |